



N° 148
21 janvier 2004
Bimensuel

Dans ce numéro

ACTUEL

Romain Boichat, nouveau chef du Service des automobiles et de la navigation.
«Midi ouvertures» vous invite à voir *Le génie helvétique* lors d'une séance de ciné pas comme les autres.

MODERNISATION

L'Unité de conseil et d'appui en management & organisation vue par son chef, Dominique Hayoz, après un an d'existence.

UNE JOURNÉE AVEC

Jean-Marc Ryser, responsable du respect des conditions de détention du bétail au Service vétérinaire.

EMPLOI

7 postes vacants.

CONSEIL D'ETAT

Les décisions de la quinzaine

MEMENTO

Du Greco à Delacroix, la Fondation de l'Hermitage poursuit l'exploration des grandes collections avec celle de la Pinacothèque d'Athènes



ANNIKA GIL

Quelle mobilité professionnelle à l'Etat?

Non, les collaborateurs de la fonction publique ne prennent pas tous racine une fois engagés à un poste. Même s'ils ne bougent pas autant que le souhaiteraient les responsables des ressources humaines, ils font preuve d'une plus grande mobilité professionnelle que les employés de grandes entreprises internatio-

nales par exemple. Le Service du personnel, en leur offrant un nouvel outil d'auto-évaluation informatique, *Profilo*, espère titiller ceux qui hésitent et leur donner le coup de pouce nécessaire. Trois collaborateurs ayant récemment changé de poste racontent leur décision. Avec bonheur.

pages 4 à 7



ANNIKA GIL

Les ordinateurs au rebut dont le recyclage est géré par la Centrale d'achat (CADEV).

Sécurisation automatique du parc informatique

L'administration cantonale compte quelque 6500 postes de travail informatisés que menacent des virus et autres bugs. Afin de prévenir le mal, l'Office de la sécurité informatique cantonale (OSIC) se lance lors du deuxième trimestre de cette année dans un déploiement automatique de patches de sécurité sur tous les ordinateurs. Avec quelles conséquences pratiques et financières?

pages 12 à 13

A louer: à Verbier, 2 et 3 pièces dans chalets situés à 50m des bus et du télécabine. Tél.: 079 279 06 87.

A louer: à la semaine à Orsières appartement de vacances, avec parking, proche de Verbier, Bruson, La Fouly et Saint-Bernard; 7 lits, libre février, mars, relâches vaudoises encore libre. Loyer: frs 800.- la semaine. Tél.: 079 / 362 09 72.

A louer: au centre de Payerne, studio moderne, cuisine agencée, terrasse, cave, rez-de-chaussée, situation très calme. Loyer: 570 francs + 30 francs de charges. Libre dès le 1^{er} février ou à convenir. Tél.: 026 660 71 13 (heures des repas).

A louer: pour vos fêtes costumées, mariages, anniversaires, costumes de théâtre (individuels ou groupes). Dès fr. 20.- la soirée. Pour tous renseignements: tél.: 021/ 905 14 02.

A vendre: SUZUKI, Grand Vitara 4X4, 3 p., gris métallisé, climatisation, ABS, décap., 2001, 30'000 km. Prix: frs 23'000.-, à discuter. Tél.: 078 661 46 30 ou 021 316 51 93.

Vacances: croisière à la voile aux Antilles du 4 au 19 mars 2004. Avec skipper suisse. Infos au 078 710 49 77 ou par internet à l'adresse: www.mypage.bluewin.ch/ccms/

Petites annonces

Les petites annonces publiées dans «La Gazette» sont gratuites pour tous les collaborateurs de l'Etat de Vaud. Il suffit de faire parvenir un texte au secrétariat de «La Gazette», par fax, e-mail ou courrier aux coordonnées indiquées ci-dessous.

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil, Anouk Farine-Hitz, Olivier Dessimoz, Jacqueline Decurnex, Pierre-François Umiglia, Nicolas Gyger, Catherine Lavanchy, Michael Fiaux, Françoise Cottet.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone: 021/ 316 40 50

Fax: 021/ 316 40 52

E-mail: info.gazette@vd.ch

Nomination du nouveau chef du Service des automobiles et de la navigation

Le Conseil d'Etat a nommé Romain Boichat au poste de chef du service des automobiles et de la navigation. Au bénéfice de nombreuses formations, M. Boichat, 30 ans, prendra ses nouvelles fonctions au 1^{er} février 2004; il succèdera à Jean-Jacques Rège qui a pris sa retraite en octobre dernier.

Ingénieur en informatique de l'EPFL, docteur ès sciences en systèmes de communication, Romain Boichat est actuellement coordinateur du management et de la technologie en entrepreneuriat à l'EPFL



Boichat a également réalisé une partie de ses études aux Etats-Unis. Au bénéfice d'une expérience professionnelle particulièrement riche et axée notamment sur la recherche en matière d'applications informatiques et de management en innovation, Romain Boichat a également été responsable de la partie *Ville en Fête* de la dernière Fête des Vignerons, à Vevey.

dont il dirige la section.

Originaire de La Chaux-de-Fonds où il a effectué ses premières classes, Romain

Romain Boichat prendra ses nouvelles fonctions le 1^{er} février prochain, mettant un terme à l'intérim assuré par Alfred Forestier.

Nouveau délégué à la communication au Département de la formation et de la jeunesse

Un nouveau délégué à la communication (DDC) a pris ses fonctions début janvier au Département de la formation et de la jeunesse (DFJ) en la personne de Daniel Abimi. Il a auparavant collaboré comme journaliste à l'agence AIR ainsi qu'à divers médias romands dont le défunt Journal de Genève et Ga-

zette de Lausanne. Puis, il a été engagé au CICR d'abord en qualité de délégué. Son expérience de terrain, il l'a surtout acquise en Afrique (RD Congo et Ethiopie) ainsi qu'en Afghanistan, avant de rejoindre le siège genevois comme chef adjoint des opérations pour l'Afrique de l'ouest.



Le Grand Conseil accueille deux nouveaux députés

Suite aux démissions de François Marthaler et de Josef Zisyadis, le Grand Conseil accueille désormais en son assemblée deux nouveaux députés en les personnes d'Anne Weill-Lévy, représentant le parti des Verts pour l'arrondissement de Romanel, et de Denis Bouvier, représentant le parti POP pour l'arrondissement de Lausanne.



«Le génie helvétique» et son réalisateur, Jean-Stéphane Bron, pour un *Midi Ouvertures*

Poursuivant dans la tradition des *Midi Ouvertures*, la Chancellerie d'Etat met sur pied, pour tous les collaborateurs de l'administration intéressés par le fonctionnement des institutions et de la politique, une projection du célèbre film (93'000 entrées!), tourné au Palais fédéral, *Le génie helvétique (Mais im Bundeshuus)*, du lausannois Jean-Stéphane Bron.

La projection du film est gratuite et sera introduite par le chancelier Vincent Grandjean. La projection terminée, un moment d'échange suivra durant lequel le

réalisateur Jean-Stéphane Bron, le conseiller d'Etat et ex-conseiller national Pierre Chiffelle ainsi que le président du Grand Conseil vaudois, Michel Renaud, répondront à vos questions.

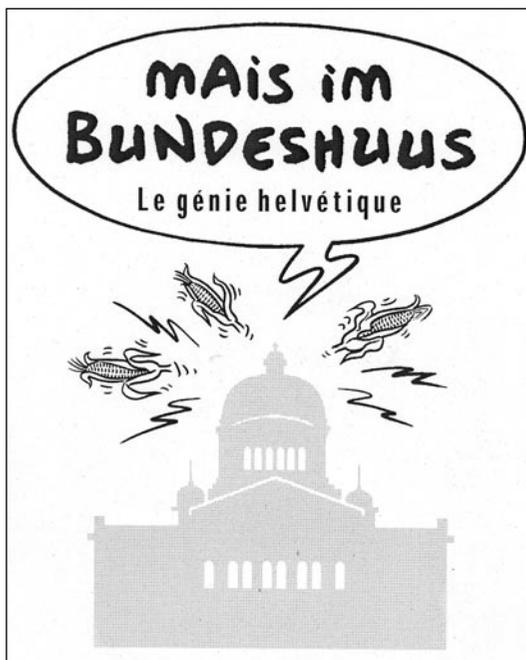
Nous nous réjouissons de vous rencontrer pour ce moment de détente et d'information. Ne manquez pas de vous inscrire! Attention: la salle ne contenant que 300 places, seules les 300

premières personnes inscrites pourront entrer.

(ibd)

Date: lundi 1er mars 2004 de 11h45 à 14h.
Lieu: Les Galeries du cinéma, Petit-Chêne 27, à Lausanne (salle Georges V)

Inscription préalable: obligatoire auprès d'Isabel Balitzer-Domon, isabel.balitzer@chancellerie.vd.ch ou fax 021 316.40.33 (jusqu'au 17 février, en précisant votre service, merci).



MON PC

Instructions comptables (SAGEFI) sur intranet

Le secteur comptabilité du Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) a le plaisir d'informer l'ensemble des collaborateurs de l'Etat que le nouveau site Intranet «Finances» est disponible à l'adresse suivante: <http://finances.etat-de-vaud.ch>

Toutes les personnes tenant une comptabilité de service ou d'office au sein de l'administration peuvent donc consulter en ligne ces informations pour autant qu'elles disposent d'un accès intranet. Sur ce site, figurent les dernières instructions et autres directives mises à jour.

• Les instructions de boucle-

ment pour l'année 2003

- Les directives comptables
- Le plan de compte CO-REA

Par cette démarche, le

secteur comptabilité du SAGEFI entend mettre à disposition l'ensemble de ces informations comptables et assurer ainsi leur diffusion.



Page d'accueil (détail) du nouveau site proposé par une unité de comptabilité générale du SAGEFI qui facilitera la vie de tous ceux qui gèrent la comptabilité d'un service ou d'un office de l'administration.

Programme de législature, An 2

Pendant une bonne décennie, depuis l'apparition d'un déficit budgétaire chronique, le Canton de Vaud et son administration ont vécu dans un malaise persistant. Chaque année le gouvernement rappelait la nécessité de sortir des chiffres rouges, pour finalement renvoyer l'assainissement des finances à des temps meilleurs. Alors que d'autres cantons retrouvaient leur équilibre par quelques mesures énergiques, les Vaudois se sont ingéniés à lancer une pagaille de projets de réforme voués à l'échec. L'accord de la Table ronde de 1999 n'a pas échappé à cette fatalité, pour avoir été signé par des partenaires parmi lesquels certains, peu convaincus, ont rapidement trouvé d'excellentes raisons de ne pas tenir leurs engagements.

Il a fallu attendre 2003, le Bicentenaire du Canton et la mise en vigueur de la nouvelle Constitution, pour qu'on se dise sérieusement qu'il ne suffisait pas d'arriver tous ensemble au Nouvel An. Les malheurs de la banque cantonale et la notation calamiteuse du Canton sur l'échelle des institutions financières ont sans doute joué un rôle dans la généralisation de cette prise de conscience. Mais c'est au gouvernement d'abord, sinon à lui seul, qu'on doit l'acte grâce auquel il est désormais permis de croire que le Canton va se redresser, dépasser les prudences et les méfiances qui n'ont plus cours, puis retrouver son rôle et son rang parmi les confédérés. Cet acte, c'est le programme de législature.

On savait qu'il en fallait un. La Constitution le prescrit d'ailleurs aux gouvernements à venir. Mais il y avait urgence. Après plusieurs tentatives avortées au cours des précédentes législatures, le Conseil d'Etat a produit en 2003 le premier véritable programme de gouvernement de l'histoire vaudoise, au prix de longues séances de réflexions et de confrontations. Ce temps et cette peine ont été investis à bon escient. Le collège gouvernemental en est sorti renforcé, plus uni et plus cohérent que naguère. Plus crédible, aussi. Ce programme lui a permis de faire adopter par le Grand Conseil, assez aisément, un budget 2004 pourtant plein de rigueurs impopulaires. Il lui reste trois ans pour montrer qu'à ce jeu-là, tout le monde est gagnant.

Laurent Rebeaud



Et si on changeait de travail?

Qui n'a jamais eu envie de quitter son emploi? L'envie de changer d'horizon? Conscient qu'une administration ne peut être efficace que si elle s'appuie sur des collaborateurs motivés, le Conseil d'Etat soutient la mobilité professionnelle interne, gage de progression et de dynamisme. Le Service du personnel en profite pour étoffer sa palette d'outils destinés à faciliter les démarches de changement. Tandis que les collaborateurs, pour l'instant, s'initient à cette mobilité.



Didier Gasser, responsable de l'unité «Bilan, Recrutement, Mobilité» (BRM) au Service du personnel de l'Etat de Vaud, Cinzia Pfeiffer, webpublisher et conceptrice de «Profilo» sur intranet et Fabienne Sottile-Roh, spécialiste Bilan et cheffe du projet «Profilo»..

Promouvoir la mobilité des collaborateurs à l'interne de l'Etat

Il fut un temps où se mettre en mobilité rimaient avec prendre la porte. Aujourd'hui, on appelle un chat un chat – les responsables des ressources humaines parlent de mobilité pour ceux qui souhaitent changer de travail au sein de l'administration –. Dépouillée de ses noirs atours, la mobilité professionnelle est devenue depuis ces dernières années un objectif auquel le Conseil d'Etat, via notamment la Loi sur le personnel, souhaite rendre sensibles les quelque 24'000 collaborateurs de l'Etat (soit 17'887 équivalents temps plein sans les Hospices CHUV).

Bouger pour progresser

Casser l'image du fonctionnaire boulonné ad aeternam à son poste n'est de loin pas sa seule motivation. L'objectif principal est plutôt celui d'œuvrer à la satisfaction et la motivation des collaborateurs en leur

offrant un parcours professionnel plus ouvert, plus dynamique. Pour stimuler la mobilité professionnelle, le Service du personnel (SPEV) s'est doté de plusieurs outils – Bourse de l'emploi, soutien et conseils via l'unité Bilan, Recrutement, Mobilité (BRM), bilan de compétences – dont le dernier en date est *Profilo*. Instrument informatique qui permet au collaborateur de tester ses compétences et de faire le point sur son plan de carrière, il est accessible sur intranet depuis le début de cette année.

Dur dur de briser la routine...

«Finalement l'homme est routinier, il n'y a qu'à observer les rituels que l'on suit depuis le lever jusqu'au coucher, l'ordre dans lequel on va effectuer sa toilette, composer son petit déjeuner, s'habiller, etc...Une fois sa routine domestiquée, il n'envisage les changements que d'un œil méfiant»,

constate Bernard-Philippe Savary, qui est pourtant un voyageur professionnel, lui qui a changé d'emplois tous les 4 ans en moyenne ces 25 dernières années avant de devenir chef des Offices régionaux de placement (ORP) du canton en décembre dernier (voir en p. 6).

Et pourtant nous sommes nombreux à nous plaindre de cette routine justement. Elle qui prive notre tâche de saveur et d'inédit, et qui nous précipite dans les bras de week-ends réparateurs ou de vacances parées de tous les charmes. Changer de travail! Le rêve ou l'envie titillante de beaucoup d'entre nous lorsque le train-train devient pesant, les perspectives de progression médiocres. Trois cadres de l'administration qui ont effectué le saut témoignent de leurs motivations mais aussi de leur satisfaction de se lancer dans de nouvelles missions.

Annika Gil

Fonction publique ne rime pas avec immobilisme

La mobilité professionnelle à l'interne de l'administration vaudoise soutient tout à fait la comparaison avec celle des grandes entreprises internationales. Explication avec Didier Gasser, responsable de l'unité Bilan, Recrutement, Mobilité.

«**C'**est vrai que les gens ne profitent pas assez des avantages que leur offre la mobilité au sein l'administration; acquisition de nouvelles compétences, faire profiter à d'autres son savoir-faire et découverte d'un nouvel environnement de travail, etc...», reconnaît Didier Gasser, responsable de l'unité *Bilan, Recrutement et Mobilité* (BRM), «mais depuis l'ouverture en 2000 de la Bourse de l'emploi, qui présente clairement et régulièrement sur le net et dans *La Gazette* l'ensemble des postes vacants, l'on assiste à une légère hausse de la mobilité interne». Avant 2000, la situation était nettement plus opaque puisque les collaborateurs postulaient pour des places dont ils ignoraient nombre de paramètres (le département ou le service demandeur n'était ainsi par exemple pas précisé). Incertitude qui ne pouvait qu'affaiblir la motivation de changer de place de travail. Même si les conditions de mobilité se

sont aujourd'hui améliorées – Bourse de l'emploi, bilan de compétences, entretiens d'appréciation, formation continue, *Profilo* – les collaborateurs de l'administration se satisfont en majorité de leur emploi et ne cherchent pas à le quitter.

16% des postes repourvus à l'interne

«Si l'on excepte le cas du CHUV, sur dix offres de places vacantes, un peu moins de deux sont repourvus à l'interne; en 2002 ce chiffre s'élevait à 16,4% plus exactement, soit 107 postes sur 652 pourvus. D'autre part, un collaborateur sur trois ayant postulé est systématiquement reçu en entretien», précise Didier Gasser. Des chiffres qui, à premier abord, ne semblent pas très élevés mais qui réjouissent tout de même lorsque l'on sait que la mobilité interne de nombreuses entreprises internationales stagne à moins de 10%. Afin d'affiner la compréhension de la mobilité interne, de

nouveaux instruments d'analyse (tableaux de bords RH) devront être mis en place avec les responsables des ressources humaines départementaux.

Succès de la Bourse de l'emploi

L'envie de rebondir ailleurs existe donc et trouve confirmation dans la fréquence élevée des consultations de la Bourse de l'emploi en ligne qui fait partie des trois sites les plus visités de l'Etat. Une réalité qui parle de l'intérêt des quelque 24'000 collaborateurs du canton mais aussi de l'attrait que représente la fonction publique aux yeux du public. «La curiosité et l'envie de changer existent et généralement, ceux qui veulent vraiment bouger et qui font des efforts pour y parvenir réussissent», remarque encore Didier Gasser.

Un état d'esprit et une capacité de changement qui semblent toutefois d'autant plus sourire aux collaborateurs qu'ils sont formés. Les cadres bougent plus fréquemment au sein de l'administration que les personnes moins qualifiées. Il est toutefois utile de préciser que les cadres ne représentent qu'un peu plus de 9% des collaborateurs qui ont changé d'emploi en 2002. Pourtant, quelque soit sa fonction, employé ou cadre, en travaillant dans l'administration, l'on acquiert une expérience, une formation et une compréhension de son fonctionnement qui sont autant d'atouts à faire valoir pour décrocher un nouvel emploi. – AG

De l'attachement à une mission et aux personnes

Se plonger dans un nouvel emploi stimule Philippe Lavanchy. Pour lui, la difficulté réside plutôt dans le fait de tourner la page sur un engagement, sur des collaborateurs, bref de laisser une tranche de vie professionnelle derrière lui.

Philippe Lavanchy le reconnaît volontiers: en matière d'engagement professionnel, il n'est pas un impulsif. Le changement pour lui relève plutôt «d'une longue maturation» à l'instar de celle qu'il vient de vivre. Alors chef du Service de l'enseignement secondaire et de la formation (SESSFO) depuis 1997, il accepte en mai 2003 le poste de chef ad intérim du Service de la protection de la jeunesse (SPJ). «Au bout de 6 mois de ce régime, j'avais atteint mes limites dans la gestion parallèle des deux services. Il fallait y mettre le holà».

Entretemps, le poste de chef du SPJ avait été mis au concours sans qu'aucun des 31 candidats ne satisfasse pleinement aux exigences. Les regards se tournent alors vers Philippe Lavanchy qui n'avait absolument pas prévu de quitter le SESSFO au moment de se lancer dans son intérim. «C'est vrai qu'au fil de ma présence au SPJ, j'acquerrais



Philippe Lavanchy a quitté la tête du Service de l'enseignement secondaire et de la formation pour celui de la protection de la jeunesse.

des compétences. Et puisque tel est mon caractère, lorsque je m'engage dans une tâche je m'y investis à fond, je me suis attaché aux personnes comme à la mission propre à ce service». D'autant plus qu'il admet avoir vécu cet interlude comme un privilège lui ayant permis de découvrir un monde passionnant, des collaborateurs aux compétences évidentes.

Tirillé entre deux missions

Philippe Lavanchy hésite, ne dit pas encore oui au SPJ mais ne parvient pas encore à dire non au SESSFO. Il est tiraillé. «A 56 ans, je me voyais poursuivre mon mandat au SESSFO jusqu'à la retraite. J'avais participé à des projets stimulants dont notamment le volet enseignant de la Loi sur le personnel ou la mise en place de la Haute école pédagogique et présidé au projet de création de la Haute école Santé-social romande (HES-S2). Et d'autres défis m'y attendaient dont la



réforme du service planifiée depuis deux ans (devenu le SESTI au 1^{er} décembre 2003).» Alors quel a été le déclic?

Un choix «déraisonnable»

Finalement, c'est le cœur qui a choisi pour lui, le choix purement intellectuel étant impossible. «Je crois qu'il était pour moi le moment de donner du temps à d'autres personnes, aux destinées plus cabossées – ce qui ne veut pas dire que dans le cadre de mes emplois précédents (Philippe

Lavanchy a d'abord été enseignant puis directeur du Gymnase de Chamblandes) je n'ai pas rencontré des situations douloureuses mais elles étaient plus rares –. Au SPJ, on travaille dans l'humain avec tout ce cela comporte d'engagement affectif, tout en ayant constamment à l'esprit l'intérêt des enfants à préserver, et cela n'est jamais facile d'autant plus que l'on doit souvent réagir dans l'urgence».

Depuis le 1^{er} décembre dernier, il est donc devenu le chef du SPJ et ne le regrette

pas. «J'ai découvert ou plutôt l'expérience m'a confirmé le fait que l'on pouvait avoir plusieurs passions professionnelles et que le changement peut se révéler aussi passionnant que gratifiant».

Un changement qui, s'il a pris son temps pour s'imposer, lui est aussi apparu comme un rebondissement, certes imprévu mais stimulant aussi, dans ce que Philippe Lavanchy considère comme la dernière étape de son parcours professionnel. A moins que... – AG



Auparavant, responsable de planification du Conseil d'Etat, Bernard-Philippe Savary est aujourd'hui responsable de la coordination des Offices régionaux de placement (ORP).

Il fut pendant plus de sept ans responsable de planification du Conseil d'Etat avant de devenir, le 1^{er} décembre dernier, chef de la coordination des 13 Offices régionaux de placement (ORP). Sept ans, un record pour Bernard-Philippe Savary qui avoue avoir changé de travail tous les 4 ans dans le courant de ces 25 dernières années, le plus souvent au sein d'une même entreprise. «Je ne change pas pour le plaisir de changer comme je ne quitte pas un emploi pour un emploi similaire; à quoi bon changer si c'est pour accomplir les mêmes choses!» Mais alors pourquoi? Est-ce le

Du privilège de pouvoir changer de job

«Et pourquoi pas changer?» A regarder le parcours professionnel de Bernard-Philippe Savary, c'est plutôt le fait de rester trop longtemps à un même poste de travail qui relève de l'incongruité.

goût du défi, l'attrait pour la nouveauté qui le motivent? «Lorsque l'on s'engage dans un nouveau travail, le défi est partagé puisque les collaborateurs en place et le nouvel arrivant doivent s'ajuster. Et c'est peut-être là que réside la plus grande part du défi à tenir, tandis que le responsable hiérarchique direct doit accepter un changement de collaborateur». Et espérer qu'il a choisi le bon cheval pour mener à bien sa tâche.

Quitter son travail lorsque l'on y est bien

Même si, selon Bernard-Philippe Savary, l'homme est par excellence un animal attaché à sa routine, l'envie de changement lui est tout aussi nécessaire. Si chez certains elle demeure à l'état de projet, chez lui, en tous cas du côté de sa vie professionnelle, elle n'hésite pas à prendre corps. «Si on ressent le désir de bouger et que l'on a la chance de pouvoir préparer et de réaliser ce changement de cap afin de dénicher la place où l'on sera bien, alors il faut faire le pas».

Avec l'expérience, Bernard-Philippe Savary estime même que le moment «idéal»

pour quitter un emploi est justement lorsque l'on s'y sent bien, lorsque les frustrations et autres pressions ne brouillent pas le jeu et n'entravent pas la capacité de choisir la direction que l'on veut donner à son chemin professionnel. «Je me considère comme un privilégié parce que j'ai pu changer de job dans de telles conditions».

Un bouleversement complet

Hier responsable de l'organisation des activités du Conseil d'Etat et du Collège des secrétaires généraux, Bernard-Philippe Savary a également participé à deux gros chantiers: la réorganisation des départements entre 1997-98 (DUPLO) et l'élaboration du programme de législature du Conseil d'Etat. Et d'avouer qu'après toutes ces années de logistique administrative, il avait «très envie de retrouver le terrain». Entre la chancellerie et la coordination des ORP, le changement a été total, complet, drastique. Tant l'horizon, la matière et l'environnement sont autres. «Curieusement, je ne me sens pas dépaycé car finalement l'on retrouve les mêmes genres de questions, les préoccupations y sont pareilles qu'ailleurs». – AG

De «l'occasion qui a fait le larron»

Une nouvelle tête à un poste correspond à un besoin salutaire de renouvellement estime Jean-François Bastian qui a délaissé le secrétariat général du DIRE après 15 ans d'activités. Pour se plonger dans la mise en œuvre de la nouvelle Constitution.

«J'aimais bien ce que je faisais auparavant, ce qui ne m'empêche pas de n'éprouver aucun regret par rapport à mon choix de quitter le secrétariat général du Département

des institutions et des relations extérieures (DIRE) après 15 ans d'activités». L'envie de changer de job s'est imposé à Jean-François Bastian au gré d'une occasion professionnelle à ne pas manquer. Ce n'est pas

tous les jours que le canton de Vaud se dote d'une nouvelle Constitution. Après que le peuple ait dit oui à cette dernière, le secrétariat général du DIRE s'est vu confier la mission de lancer ce vaste chantier: quelque



Jean-François Bastian: de secrétaire général du DIRE au délégué du Conseil d'Etat à la nouvelle Constitution.

50 nouvelles lois ou modifications législatives à entériner d'ici avril 2008. Un travail «lourd et délicat à la fois puisqu'il concerne tous les départements, à des degrés divers, le DIRE étant par nature le plus exposé» et donc par ricochets une foule d'institutions publiques. L'entreprise est de taille et le temps compté.

Gagné par l'aventure

Jean-François Bastian réalise rapidement que les forces du secrétariat général à elles seules ne parviendront pas à conduire à terme un tel programme. Avec l'obligation de réussite à la clé. Le Conseil d'Etat décide alors de confier la mise en œuvre de la nouvelle Constitution à une petite unité spécialement créée à cet effet. «Je sentais qu'il s'agissait-là d'un défi qui me conviendrait, que mon expérience du secrétariat général et de l'administration pourrait se révéler très utile; et plus j'y pensais plus j'avais envie de m'en charger». Finalement, après discussion avec son chef de département et devant le sentiment d'urgence qui commençait à tarauder les esprits même les plus optimistes, Jean-François Bastian décide de se lancer dans l'aventure. Depuis le 1^{er} février 2003 il occupe le poste de délégué du Conseil d'Etat à la nouvelle Constitution. Il partait l'âme d'autant plus sereine qu'un remplaçant lui avait été rapidement trouvé.

Prise de risque mesurée

N'était-ce pas un choix sans filet, le poste étant par définition limité dans le temps? «Pour l'instant, je ne me fais pas trop de souci. Je bénéficie d'un contrat et lorsque la mise en œuvre de la Constitution sera achevée, je pourrai me prévaloir d'un supplément de compétences à faire valoir lorsque je me mettrai en piste pour décrocher un nouvel emploi». – AG

Profilo pour mieux profiler son projet professionnel

Le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) propose un nouvel outil informatique à ceux qui souhaitent donner du souffle à leur parcours professionnel. Disponible sur intranet, «Profilo» leur permettra de mieux cerner leurs compétences et leurs aspirations avant, pourquoi pas, de se lancer à la recherche d'un nouvel emploi.

Envie de réorienter sa carrière? De trouver une activité qui corresponde mieux à ses aptitudes, qui réponde mieux à ses aspirations? Mais quelles aptitudes, quelles aspirations au juste? Le Service du personnel de l'Etat de Vaud propose un nouvel outil sur son site intranet, pour faire le point sur son parcours professionnel antérieur, ses compétences, ses préférences, et cerner de plus près son projet personnel. Sans lourdeur pédagogique ni solution toute faite, le nouveau concept baptisé *Profilo* se veut surtout un moyen pour le collaborateur d'accroître son autonomie, de se responsabiliser face à son avenir, et pour l'Etat de développer une culture de la mobilité professionnelle.

Favoriser la mobilité professionnelle

L'Administration vaudoise a conduit en

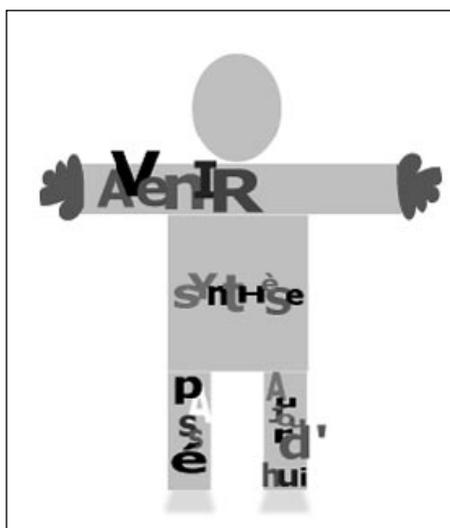
1999 une réflexion sur sa politique en matière de ressources humaines. Depuis lors, des compétences ont été acquises, un réseau s'est constitué, qui compte notamment une unité *Bilan, recrutement et mobilité* (BRM) rattachée au Service du personnel. Différents instruments ont été mis à disposition, parmi lesquels la Bourse de l'emploi qui tient un inventaire en ligne des postes vacants, et les bilans de compétences organisés en groupe ou individuellement par le Centre d'éducation permanente et le BRM. Le projet *Profilo* vient ainsi compléter le dispositif, «en réunissant navigation professionnelle et navigation internaute» selon l'expression de

Didier Gasser, responsable du BRM.

Auto-évaluation

Plus concrètement, la collaboratrice ou le collaborateur se rend à l'adresse www.spev.vd.ch, rubrique *Bourse de l'emploi*. Selon son degré d'intérêt, elle ou il peut parcourir sommairement les documents, ou télécharger les modules pour

s'approprier pleinement la méthode. Celle-ci consiste en une auto-évaluation de ses compétences acquises ou à acquérir, de ses satisfactions ou insatisfactions passées et actuelles, de ses principaux traits de personnalité, de ses valeurs importantes ou encore de ses motivations au travail. Il s'agit ensuite de réunir ces éléments pour établir les bases d'un projet professionnel qui prendra une forme tantôt idéale, tantôt



Le logo *Profilo* qui périodiquement apparaîtra dans la rubrique des postes vacants de *La Gazette* avec les coordonnées du site et ses objectifs (v. page 14).

réaliste. Chaque module est conçu comme un support d'accompagnement, à compléter selon ses réflexions.

La démarche est donc volontaire, personnelle et non interactive à ce stade. Elle peut cependant aboutir sur demande à un entretien personnalisé avec un responsable départemental des ressources humaines ou un spécialiste du BRM, qui prendront le relais.

O.Dz

www.spev.vd.ch, bourse de l'emploi, *profilo*.



L'Unité de conseil et d'appui en management & organisation souffle sa première bougie

Après une année d'activité, l'Unité de conseil et d'appui (UCA) tire un premier bilan. Plus de 30 demandes de soutien en matière d'organisation lui ont déjà été adressées. Trois mandats ont été achevés et une vingtaine sont en cours. Autant dire que l'agenda 2004 de la nouvelle unité est déjà bien noirci. Questions à son directeur Dominique Hayoz.

Au Bâtiment administratif de la Pontaise (BAP), l'UCA occupe les anciens locaux de la Démarche de modernisation (DM) qu'elle a remplacée. Qu'est-ce qui distingue l'UCA de l'ancienne DM?

L'UCA offre un appui pour toute question d'organisation au sein de l'administration. Elle accompagne les services dans leur démarche de réorganisation des structures, des processus ou de redéfinition de leurs prestations. La DM avait quant à elle un rôle plus administratif. Le suivi des démarches de réallocation, engagées notamment à la suite d'Orchidée II, était limité dans le temps. La DM était également chargée de promouvoir ou de mettre en œuvre des outils spécifiques tels les contrats de prestations

ou les normes ISO 9000 liées au Plan qualité du service public (PQSP). Le Conseil d'Etat ne vise pas une utilisation à outrance de ces outils au sein de l'administration. Par ailleurs, le Service d'analyse et de gestion financière (SAGEFI) a repris la responsabilité du suivi des contrats de prestations, qui seront proposés principalement aux organismes subventionnés (ex: Association Appartenances, Fondation du Château de Chillon).

A quel moment l'UCA intervient-elle?

A la base, une demande d'appui nous est adressée, par un chef de service par exemple. Il y a une forte demande liée à des besoins de réorganisation. Les problè-

mes d'organisation se posent aujourd'hui de façon toujours plus récurrente en raison de l'accélération des changements de l'environnement qui induisent de nouvelles attentes. De plus, on doit faire plus avec moins. Sans oublier que l'évolution des outils de travail ne cesse de s'accroître.

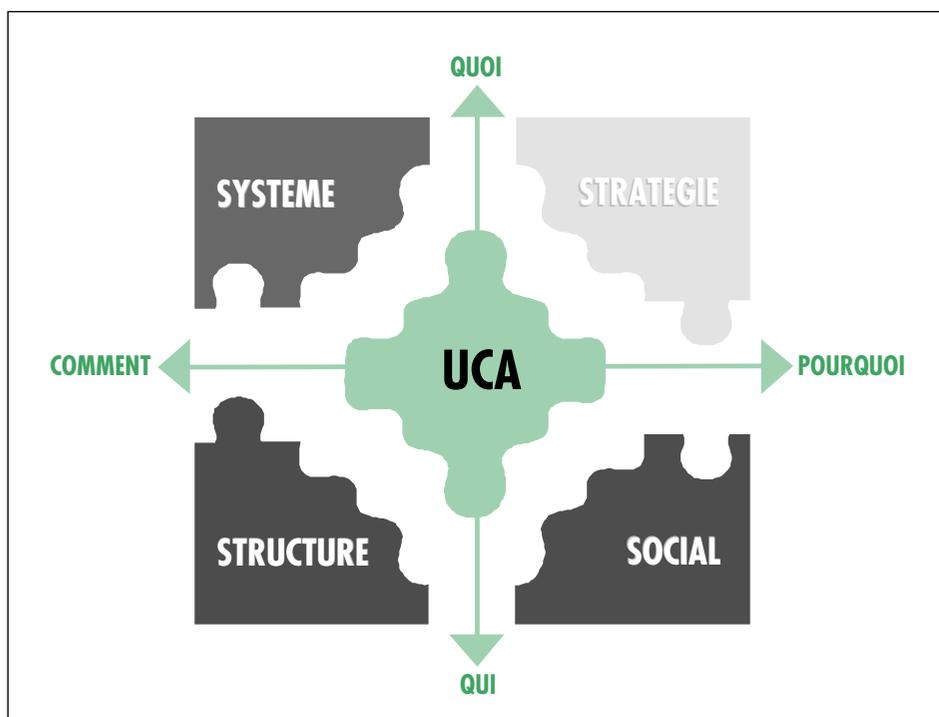
Le Conseil d'Etat tire un bilan mitigé des interventions externes qui parfois n'amènent pas de solution. L'UCA a l'avantage d'offrir, par son rattachement à la Chancellerie, un regard externe en même temps qu'une très bonne connaissance de l'administration. Elle peut par ailleurs accompagner les services jusqu'à la mise en œuvre des solutions proposées. Son appartenance à l'administration lui donne aussi le bénéfice du feed-back. L'information en retour a lieu très concrètement et permet de capitaliser notre savoir-faire en matière d'organisation.

Quelles sont vos méthodes?

Après une année de fonctionnement, une règle semble s'imposer: il n'existe pas de doctrine absolue! On ne peut pas appliquer un même modèle à différents services. Il faut à chaque fois inventer une démarche qui prenne le mieux en compte les besoins et les contraintes en présence. Ceci dit, les projets d'organisation se déroulent généralement de la manière suivante:

- nous commençons par un «état des lieux» afin de nous documenter
- nous élaborons des guides d'entretiens et inventorions les problèmes que nous regroupons selon leurs rapports les uns aux autres
- suit une phase d'analyse dans laquelle nous recourons notamment aux expériences d'autres cantons
- puis nous élaborons différentes variantes organisationnelles. Un comité de pilotage évalue alors ces variantes à l'aide de critères de décisions.

La question «avec qui?» vous amène-t-elle à proposer des mutations pour certains



Le concept des 4 «S» qu'applique l'UCA permet de comprendre le périmètre des questions à poser en vue d'augmenter la cohérence d'une organisation. Le «système» englobe notamment les questions ayant trait à la formalisation des procédures et des méthodes de travail, à la gestion de l'information diffusée ou utilisée. Sous «stratégie» se regroupent les questions concernant la définition des prestations, des objectifs et des projets. La «structure» interroge la cohérence de l'organigramme, l'adéquation des missions et des compétences, la coordination des activités. Le «social» enfin regroupe les questions liées à la satisfaction des collaborateurs et au partage de valeurs.



L'équipe de l'UCA regroupe 8 personnes (pour 7 équivalents temps plein) de formations diverses. Celles-ci interviennent au moins en duo pour chaque mandat qui est confié à l'unité. De gauche à droite: Dennis Roshier, Marc Bugnon, Dominique Hayoz, Sylviane Proz, Robert Saïah, Jean-Philippe Bezat. Assises: Marie-France Toledano et Jennifer Widmer.

collaborateurs ?

Pas du tout ! Ce n'est pas notre rôle. Nous nous intéressons aux structures et à leur fonctionnement. Celles-ci doivent rester prendre en compte les besoins des personnes. Cependant, on ne devrait pas reconfigurer une organisation qu'en fonction des différentes personnalités en place. Le volet «social» de notre démarche regarde plutôt si les compétences demandées pour un poste peuvent être valorisées, si la définition des postes privilégie la responsabilisation et la motivation des personnes. Dans un projet d'organisation, la question de l'adéquation des personnes aux exigences des postes qu'elles occupent peut se poser. Cependant, cette question ne relève pas des compétences de l'UCA, mais de celles des responsables hiérarchiques avec l'appui des unités de ressources humaines. Au contraire, nous veillons à éviter les démarches alibis parfois engagées dans le seul but de se séparer d'un collaborateur.

Vous devez tout de même faire face à une certaine résistance au changement ?

Nous proposons toujours un accompagnement au changement. Tout d'abord, nous proposons une communication permanente sur l'avancement du projet d'organisation. Nous nous efforçons ensuite d'impliquer les collaborateurs clés, qui deviennent agents du changement. Nous les mettons à contri-

bution dans la recherche de solutions afin qu'ils s'approprient la démarche.

Enfin, nous ne négligeons pas l'étape importante de la formation. Il faut donner aux personnes des outils pour faire face aux défis posés par tout processus d'adaptation. Pour les collaborateurs, la préoccupation première est souvent de savoir où elles se situent dans la nouvelle structure. Il faut donc prendre le temps d'expliquer et de permettre aux collaborateurs de comprendre leurs nouveaux rôles dans la structure.

Comment évolue le nombre de demandes qui vous sont adressées ?

L'évolution a été exponentielle dans les premiers mois. Aujourd'hui, l'augmentation n'est que constante. Nous faisons donc parfois appel à des appuis externes.

Trouvez-vous encore le temps d'assurer la mission de «veille» qui vous a été confiée afin de vous tenir au courant et de détecter les meilleures pratiques en management public appliquées dans les administrations ?

Notre mission de veille est couverte en partie par nos mandats. En effet, dans ces derniers, nous proposons systématiquement de regarder ce qui se fait dans d'autres cantons. Outre les correspondants que l'on peut trouver dans les autres administrations cantonales, nous avons des liens avec les

hautes écoles, l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) notamment, ainsi qu'avec diverses sociétés de conseil.

Propos recueillis par Joël Christin

La chartre d'intervention de l'UCA

Dans l'accomplissement des missions de l'UCA, chaque conseiller en organisation s'engage à :

- être disponible et à l'écoute du mandant et des acteurs concernés.
- agir en toute transparence vis-à-vis du mandant.
- faire preuve de pragmatisme dans la recherche de solutions simples, efficaces et concertées.
- intervenir avec objectivité et indépendance dans l'analyse.
- favoriser le partenariat interservices dans la recherche de synergies.
- démontrer une éthique professionnelle vécue dans la discrétion, le respect des personnes et le sens du service public.

Mise à jour des postes informatiques dans

Dès le deuxième trimestre de cette année, des patches de sécurité seront déployés automatiquement sur tous les postes de travail de l'administration cantonale. Ce projet mené et exécuté par l'Office de la Sécurité Informatique Cantonale (OSIC) a pour but d'améliorer la sécurité des postes de travail et de coordonner les mises à jour des systèmes d'exploitation.



L'équipe de l'Office de la sécurité informatique cantonale (OSIC): Ngoc Truong, Philippe Christe (chef de l'Office), François Sordet, Pascal Fontaine et Sebastian Wetherell (absent: Pascal Schmid).

Qu'est-ce que la sécurité informatique? Et pourquoi est-elle devenue indispensable? Un petit tour d'horizon technique nous permet d'en saisir l'infinie subtilité.

Des erreurs d'origine

La mise à jour des systèmes d'exploitation est trop souvent négligée par les professionnels informatiques. En dépit de tests d'assurance qualité poussés, tous les systèmes d'exploitation et applications sont distribués avec des erreurs de programmation appelées *bugs*, souvent traduits en français par «bogues», qui affectent leur sécurité, leur stabilité et leurs performances.

Selon le National Institut of Standards and Technology (NIST) le nombre de bugs publiés dans un logiciel varie entre 5 et 20 pour 1'000 lignes de code. Chaque nouvelle mouture d'un logiciel devient plus gourmande en nombre de lignes et en mémoire. Pour exemple, Windows 3.1 en 1992 avait 3 millions de lignes de code et 7 ans plus tard,

la version Windows 2000 en comptait plus de 35 millions, ce qui pourrait engendrer entre 150'000 et 700'000 bugs potentiels.

Prévenir le bug grâce au patch

Les bugs liés à la sécurité sont souvent découverts quand le logiciel est disponible à grande échelle. Dès cet instant, des hackers ou des testeurs indépendants essaient de compromettre le code et une fois le bug découvert, l'éditeur de logiciel publie des correctifs appelés *patches* ou *hot fixes*.

Aujourd'hui les patches sont publiés quotidiennement et une réponse rapide permet de maintenir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité opérationnelle des données, des applications et des systèmes d'exploitation.

Les principales raisons pour publier ces patches sont:

- Corriger des erreurs d'une application ou

d'un système d'exploitation.

- Améliorer les fonctionnalités et les performances des applications ou du système d'exploitation
- Modifier une fonctionnalité par rapport à la vulnérabilité sécuritaire.
- Changer la configuration du système pour le rendre moins vulnérable à des attaques.

Le Coordination Center (CERT) estime que 95 pour cent de toutes les intrusions dans les systèmes informatiques pourraient être évitées à condition d'avoir les machines mises à jour régulièrement.

Les risques

L'informatique, depuis une dizaine d'années, s'est démocratisée et est à portée de tous, fini le temps des premiers ordinateurs personnels qui coûtaient quelques dizaines de milliers de francs, des imprimantes



Installation des patches

Les informations concernant les risques seront récoltées et traitées par l'OSIC. Une fois validées, elles seront transmises aux UID ainsi qu'à la Bedag qui prendront les mesures nécessaires à l'installation des patches de sécurité dans les départements.

Ce processus de déploiement et d'installation des patches sera totalement automatique et aussi discret que possible afin de minimiser l'impact sur les utilisateurs.

L'administration cantonale

chères et peu performantes, des logiciels onéreux et compliqués qui nécessitaient des connaissances informatiques avancées.

Ces percées technologiques et la démocratisation de l'informatique ont indirectement créé un nouveau problème, l'insécurité informatique.

Les risques dus à un manque de sécurité peuvent mener à différents scénarios dont voici quelques exemples classiques:

- Un utilisateur se fait voler son identifiant et son mot de passe par un tiers qui peut causer en une corruption des données d'une entreprise.

- Les utilisateurs ne peuvent plus travailler correctement car le réseau informatique est surchargé par des spams (e-mails publicitaires non désirés) et ne répond plus, ceci est communément appelé un Denial of Service (DoS).

- Une personne mal intentionnée (un pirate informatique) peut prendre possession d'un ordinateur à distance en exploitant une faiblesse du système informatique et lancer à l'insu de l'utilisateur une attaque à plus grande échelle sur d'autres ordinateurs de l'entreprise.

Il est indispensable de se prémunir contre ces risques car les conséquences peuvent coûter très cher comme l'illustre cet exemple: selon le FBI, aux U.S.A, en 2002, la prise de risque a coûté plus de 340 millions de francs suisses pour réparer les dégâts informatiques et 82% de ces dégâts étaient dus à des postes non protégés.

Virus informatique ou de la grippe: même combat!

Il est très facile de tirer un parallèle entre la prévention humaine et informatique: durant le courant de l'année, les médias nous annoncent une nouvelle forme de grippe et une campagne de prévention se met en route. Elle

Economies à la clé

Actuellement, une installation manuelle d'un patch prend en moyenne un quart d'heure de travail par poste. L'administration cantonale comptant environ 6'500 postes de travail, cela représente grosso modo 200 jours de travail (de 8 heures), soit 1'600 heures facturées à 100 francs l'heure. L'addition revient à 160'000 francs par patch. Dans la version automatique à venir, l'on estime que 3 jours de travail au maximum par patch sont nécessaires, soit un coût de quelque 5'000 francs.

nous informe de sa provenance, des symptômes, de sa propagation, des personnes à risques et comment se prémunir. L'interprétation de ces informations amène à une campagne de vaccination contre la grippe.

L'équivalent informatique du vaccin est un logiciel appelé antivirus ou patch de sécurité. Tout au long de l'année, l'OSIC vérifie ses sources d'informations sur les dangers potentiels, les analyse et décide des mesures préventives à appliquer.

En cas d'infection de l'homme ou de la machine, les résultats sont assez similaires, mais l'administration du remède est différente. L'être humain est responsable de la décision de se faire vacciner ou non, même si son employeur en subit les conséquences. Une telle démarche n'est guère possible en informatique car la quantité et la qualité des informations sont telles qu'il est totalement impensable de faire subir par négligence, les conséquences à la communauté et à l'employeur.

Pour éviter ce scénario catastrophe et pour continuer d'assurer un haut niveau de sécurité au sein de l'administration, l'OSIC en collaboration avec la Bedag, a élaboré une stratégie de mise à jour automatique et transparente pour les utilisateurs.

L'impact pour les utilisateurs

Il existe deux types de patches: ceux qui nécessitent un redémarrage du poste de travail et ceux qui s'installent sans interrompre le travail en cours. Dans le cas d'un redémarrage de la machine, une intervention minimale de l'utilisateur est requise.

Il est prévu alors dans le processus d'installation, d'inclure une fenêtre qui apparaîtra à l'écran avec le logo de l'OSIC (voir ci-contre). Deux possibilités de sélection à cliquer seront proposées à l'utilisateur.

1. Redémarrage du poste de travail immédiat
2. Redémarrage du poste de travail dans 60 minutes

Dans le cas où l'utilisateur n'est pas à son poste de travail, celui-ci redémarrera automatiquement après 90 minutes d'inactivité, fermant les documents et les applications dans l'état de leur dernière sauvegarde.

Ces interventions seront ciblées et très sporadiques. La nouvelle politique de Microsoft consiste à minimiser le nombre de patches de sécurité à déployer, et à les concevoir de façon à ce qu'ils ne nécessitent pas de redémarrage des postes de travail.

*Sebastian Wetherell, OSIC
collaboration d'Alexandre Bisenz, Bedag*

L'OSIC en bref

L'Office de la Sécurité Informatique Cantonale (OSIC) est un office rattaché au Secrétariat Général du DSE. Il a été créé le 20 mars 2000 et comporte 6 collaborateurs. Il collabore avec la DPSI, l'exploitation informatique, le centre cantonal des télécommunications et les unités informatiques en s'appuyant sur des correspondants pour la sécurité informatique au sein de ces entités ainsi qu'au travers de différents comités de travail au sein de l'informatique cantonale.

L'OSIC collabore également avec l'administration fédérale, les administrations cantonales et communales ainsi qu'avec les organisations qui leur sont liées en Suisse. Ses missions:

- Etablir des standards et procédures de sécurité informatique
- Effectuer des analyses de risques et des revues de sécurité
- Contrôler et surveiller le réseau et les systèmes d'information contre des atteintes à leur sécurité
- Sensibiliser et informer les responsables hiérarchiques et le personnel quant aux risques informatiques
- Apporter du support aux projets informatiques dans l'implémentation de la sécurité
- Valider les concepts de sécurité et les droits stratégiques
- Encadrer les administrateurs informatiques dans les tâches liées à la sécurité.

Le calendrier

Les tests de faisabilité sont actuellement en cours et certaines UID se sont portées candidates pour un test pilote qui devrait avoir lieu courant février 2004.

Durant les mois de février et mars il est prévu d'envoyer périodiquement, par voie électronique des courriers informatifs rappelant la marche à suivre et la signification du logo.

Il sera toujours possible de retrouver ces informations sur l'intranet de l'OSIC à l'adresse: <http://osic.etat-de-vaud.ch> ou alors soumettre vos questions par courrier électronique à l'adresse osic@osic.vd.ch.

Le déploiement généralisé de cette procédure de mise à jour des postes est prévu début deuxième trimestre 2004.



Jean-Marcel Ryser, collaborateur au Service vétérinaire

Jean-Marcel Ryser consacre une bonne part de son temps à visiter les exploitations. Le bétail est-il détenu dans de bonnes conditions? A lui de le vérifier. Mais les contrôles qu'il effectue sont surtout des occasions d'informer, de conseiller, d'encourager les éleveurs, pour cet homme qui a toujours aimé la paysannerie et les animaux.

«**A**h! ces contrôles! Quand on a 68 ans et qu'on sait que les enfants ne reprendront pas l'entreprise», peste un éleveur en faisant entrer dans l'étable de belles vaches brunes et blanches. «C'est pas pour vous que je le dis, M'sieur Ryser. Vous me comprenez!» Jean-Marcel Ryser comprend. Mais passant à la ferme quelques mois plus tôt, il a trouvé des veaux de 15 jours à 4 mois attachés et dans des espaces trop étroits; c'est contraire à la loi. Aujourd'hui, il veut savoir si la situation s'est améliorée et, en effet, les règles sont désormais respectées. Les animaux sont libres, dans des boxes garnis de paille fraîche. Les murs du bâtiment viennent d'être blanchis à la chaux.

«Le mot contrôle fait gendarme, je le mets entre guillemets. Je préfère soigner la relation. Vous pouvez toujours exiger beaucoup, mais il y a la manière!» Collaborateur au bureau des épizooties du Service vétérinaire cantonal, Jean-Marcel Ryser veille aux conditions de détention de base des cinq espèces principales d'animaux de rente: bovins, ovins, équidés, porcins et caprins. Pour cela, il parcourt à longueur d'année les étables et écuries du canton. La relation s'établit avec les éleveurs, vérification des règles, oui, mais aussi discussion, information, conseils.

L'agriculteur se sent de plus en plus submergé par la papperasse

En 1981, l'Ordonnance fédérale en matière de protection des animaux de rente a réglementé l'élevage. Le temps que les éleveurs adaptent leur exploitation -beaucoup ont abandonné -, et l'application de la législation a été effectuée en 2000-2001 par un contrôle systématique de tous les dé-

tenteurs d'animaux de rente. Ont suivi les vérifications d'usage, 30% d'exploitations par année.

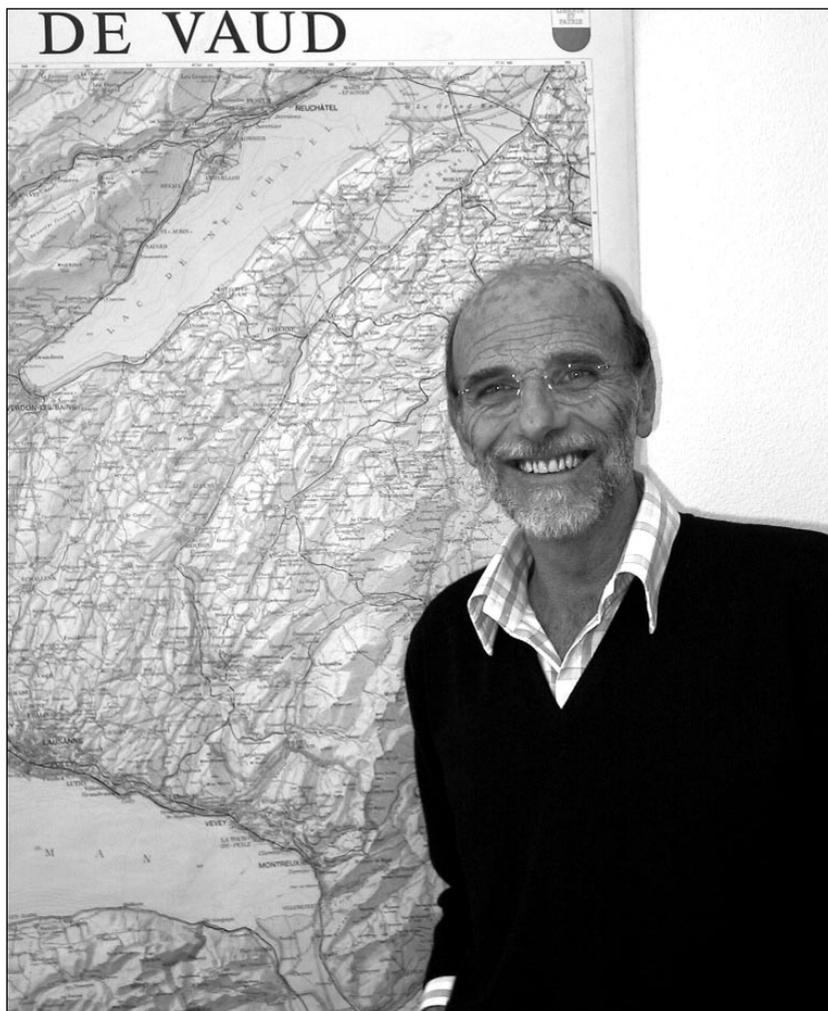
«Naguère, il y avait encore un inspecteur du bétail dans chaque commune. Ils possédaient une vision d'ensemble du cheptel, organisaient le recensement annuel, marquaient les animaux, délivraient les certificats qui accompagnaient les animaux lors de leurs déplacements. Ils servaient de tampon entre la base et l'administration, mais ils sont peu à peu retirés de leurs fonctions et leurs tâches reviennent à l'éleveur. C'est lui maintenant qui remplit la documentation concernant l'animal, il n'est pas toujours sûr de le faire correctement. L'an dernier j'en ai conseillé plusieurs, certains n'avaient rien fait parce qu'ils se sentaient dépassés par cette situation de responsabilisation ou étaient peu enclins aux tâches administratives».

Jean-Marcel Ryser est agrotechnicien, passionné par les animaux. Il a travaillé pendant vingt-cinq ans à la Fédération des sélectionneurs de bétail bovin, dont quinze

comme technicien, puis dix comme directeur. En 2000, il s'est retrouvé au service vétérinaire cantonal et il a commencé à visiter les entreprises. Depuis, il a élargi son champ d'action aux contrôles liés à l'insémination. Il s'occupe aussi de la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA) où le parcours (naissance, achat, vente) de tous les animaux est signalé. L'an dernier, il a visité 1300 exploitations comme conseiller BDTA.

Une autre de ses attributions concerne les dossiers que la Centrale des autorisations en matière d'autorisation de construire envoie au service. Les plans de constructions sont vérifiés systématiquement: les espaces prévus pour chaque animal sont calculés et mesurés à l'échelle. En cas d'insuffisance, une modification est demandée. Si tout va bien, le dossier part avec un préavis favorable à la mise à l'enquête. Avec le suivi des dossiers sur le bétail contrôlé, cela fait 40 à 50% de travail de bureau. Le reste, Jean-Marcel Ryser le passe sur le terrain.

C'est un travail qui demande beaucoup



Collaborateur au bureau des épizooties du Service vétérinaire cantonal, Jean-Marcel Ryser est plus particulièrement chargé de veiller au respect des conditions de détention du bétail.

de souplesse dans la relation, il faut savoir deviner, comprendre, être autoritaire si c'est nécessaire. C'est aussi un travail très varié, on s'organise selon les circonstances. On est à l'extérieur par tous les temps. Il y a des contrôles pendant l'été, dans les chalets d'alpage, selon des normes propres à l'estivage. Mais la grande partie des contrôles se font pendant la mauvaise saison, quand les animaux sont rentrés à la ferme.

De l'art de manier l'azote liquide

Il y a aussi le délicat maniement de l'azote liquide, quand il s'agit de contrôler les doses de sperme destinées à l'insémination. Elles sont conservées dans des tubes, à l'intérieur de conteneurs de congélation. On sort les tubes des conteneurs pour en vérifier les origines, mais il faut les maintenir à très basse température, plongés dans un récipient d'azote liquide (-196°) et les manipuler avec de longues pinces. Car plonger un doigt dans le liquide, c'est le geler instantanément.

Jean-Marcel Ryser aime son travail. «Il me permet d'utiliser les connaissances que j'ai des animaux, des différents systèmes de stabulation, d'en faire bénéficier les éleveurs. Par exemple, si je vois un animal maigre, je me renseigne sur la nourriture qu'on lui donne, il y a peut-être un conseil à donner. Mon métier comporte un aspect vulgarisation qui me plaît beaucoup.»

Car cet homme possède une riche expérience. Lui que diverses circonstances ont empêché de réaliser son rêve: devenir vétérinaire, a d'abord opté pour une école d'agriculture, puis a travaillé un an chez Ciba-Geigy au secteur des pesticides, avant de rejoindre, en Israël, un biologiste «qui voulait faire fleurir le désert». Puis il



Contrôle des paillettes de semences (date, quantité,...) conservées dans un flacon d'azote liquide.

est entré au technicum de Zollikofen. A ce moment-là, il a profité des vacances pour suivre, à Rambouillet, les cours d'inséminateur. Aujourd'hui, il ne nourrit aucun regret par rapport à son rêve manqué. «Je me sens tout à fait à l'aise. Le bureau des épizooties offre un très large domaine, plus j'avance, plus j'en vois le champ s'élargir.»

Etablir une relation de confiance

En général, sa journée commence donc au bureau où il assure le suivi des dossiers. Puis, il s'organise selon le rythme des exploitations où il se rend plutôt sur rendez-vous. «Très souvent, j'utilise une partie de ma pause de midi pour organiser les journées à venir; c'est le seul moment où je peux atteindre les paysans. Le soir ils sont occupés à autre chose, une chorale, une fanfare. Je n'arrive jamais chez eux avant 9 heures, ni après 17h30, pour ne pas les déranger pendant les soins au bétail. C'est une question de respect pour leur travail, cela fait partie de la confiance qui doit s'établir entre nous.»

Sa voiture est parfaitement propre, «je viens du service sanitaire, c'est une discipline élémentaire». Elle contient son équipement: une chevillière et un mètre pour différentes mesures comme celles des fourragères à vache. Une salopette et une blouse de rechange. Un

conteneur d'azote liquide, un récipient en sagex et des pinces. Des survêtements de protection, en particulier pour le contrôle des porcheries, les cochons étant très sensibles à la pneumonie enzootique. «Dans une étable, je suis étranger, je parle à voix basse et je ne fais pas de gestes brusques, surtout avec les porcs et les moutons. S'il faut prendre des mesures dans une bergerie, c'est l'éleveur qui va au fond parce que les moutons le connaissent».

Jouir de la nature

La relation avec le paysan est bonne. «Je cherche à lui faire prendre conscience que si certains paramètres ne sont pas respectés, c'est au détriment de l'élevage et de la production. Si quelque chose n'est pas en ordre, nous cherchons ensemble la solution la meilleure et discutons du délai nécessaire. Ces contrôles réguliers ont du bon, ils permettent de mettre les choses en place sans trop de pression.»

Et comme la voiture traverse des bois flamboyants d'automne: «Cet aspect-là aussi me plaît dans mon travail, je peux prendre le temps de jouir de la nature.»

Geneviève Praplan

Un cheptel sain

En Suisse, les épizooties sont sous contrôle. La fièvre aphteuse est jugulée depuis 1980. Chez le porc, la pneumonie enzootique et l'actinobacillose, épizooties à combattre, devraient être maîtrisées par l'assainissement de surface des porcheries.

Lorsqu'un vétérinaire diagnostique une épizootie, il prélève des échantillons pour analyses, prévient le service cantonal qu'il y a suspicion. Si les résultats sont positifs, le canton informe l'office vétérinaire fédéral (OVF), établit les mesures sanitaires qui s'imposent.

Début novembre, les services vétérinaires de Neuchâtel, Fribourg, Vaud et Valais ont participé à un exercice de simulation d'épizootie, en l'occurrence la fièvre aphteuse, intitulé NOSOS sur mandat de l'OVF. «Nous n'avons pas pu traiter la situation absolument comme si elle avait été réelle, à cause du temps que cela prend et du nombre d'organisations impliquées, explique Jean-Marcel Ryser. Nous n'avons pas encore tous les bilans, mais l'exercice a été globalement positif et utile, il nous a permis d'approfondir et de peaufiner un certain nombre de points. Il est probable que ce genre d'exercice se répétera; il faudrait alors que la partie virtuelle de l'expérience puisse être réalisée». – G.Pr



Si l'étable est trop petite pour accueillir tous les veaux en stabulation libre (la loi interdit d'attacher des veaux de moins de 4 mois), l'agriculteur a la possibilité de leur installer un «igloo» à deux pas de la ferme afin qu'ils puissent s'y réfugier.



Bulletin des postes vacants

Appliquer, développer et optimiser ses compétences dans la fonction publique. Toutes les offres d'emploi. Naviguez sur www.vaud.ch.

Des informations complémentaires aux descriptions de postes ci-dessous peuvent être trouvées en consultant la Feuille des avis officiels (FAO) aux dates indiquées sous chaque annonce ou en cliquant sur le lien «Offres d'emploi» du site internet de l'Etat de Vaud.

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Sous-chef-fe agricole (chef-fe de cultures) aux Etablissements de la plaine de l'Orbe 100%

Mission: assurer l'organisation et la surveillance des travaux des champs sur le domaine agricole des Etablissements de la plaine de l'Orbe. Assurer le suivi des formations professionnelles dans le domaine des cultures (cl. 19-21).

Renseignements: M. Jean-François Martin, 024/442.91.91

Adresse: réf. 4577G, Etablissements de la plaine de l'Orbe, Mme Catherine Martin – 1350 Orbe

Publié dans la FAO le 13.01.2004

Employé-e principal-e d'administration auprès de la Faculté de droit de l'Université de Lausanne 50%

Mission: assister le directeur et les membres du Centre de droit privé, assurer le secrétariat, le soutien logistique et administratif. Correspondance, suivi des budgets et gestion de l'économat. Dactylographie de textes scientifiques. Mise à jour du site internet. Remplacements au Bureau des étudiants. Renseignements aux étudiants. Préparation des séances d'examens (cl. 14-16).

Renseignements: M. Bruno Dupasquier, 021/692.27.61

Adresse: réf. 4578G, Bureau de gestion du personnel de l'Université, M. Christian de Trey, BRA – 1015 Lausanne

Publié dans la FAO le 13.01.04

Employé-e principal-e d'administration à l'Institut de criminologie et de droit pénal de l'Université de Lausanne 50%

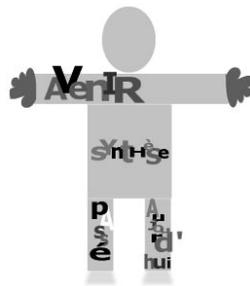
Mission: assister le directeur et les membres de l'Institut, assurer le secrétariat, le soutien logistique et administratif. Correspondance, suivi des budgets et gestion de l'économat. Dactylographie de textes scientifiques. Mise à jour du site internet (cl. 14-16).

Renseignements: M. Bruno Dupasquier, 021/692.27.61

Adresse: réf. 4579G, Bureau de gestion du personnel de l'Université, M. Christian de Trey, BRA – 1015 Lausanne

Publié dans la FAO le 13.01.04

Pour quel job êtes-vous fait?



Profilo,
l'outil qui vous permet d'autoévaluer votre potentiel et vos motivations
www.spev.vd.ch

Service du personnel de l'Etat de Vaud



DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Assistant-e social-e A ou B au Centre social régional de Bex 100%

Mission: appui social aux familles et enfants en difficulté (mauvais traitements, négligences, difficultés éducatives, évaluation sociale) ou en situation de crise; exercice de mandats judiciaires dans la protection des mineurs à la demande des autorités judiciaires, civiles et pénales; mise en oeuvre de placements de mineurs, avec l'accord des parents ou le mandat des autorités judiciaires; exercice de la fonction au sein d'une équipe de protection de la jeunesse, en collaboration avec le réseau régional dans le domaine de l'enfance. Collaboration avec les autorités (police, justices de paix, tribunaux), les services médico-sociaux, les hôpitaux, les crèches-garderies; interventions relatives à la protection des mineurs, entretiens, visites aux familles.

Renseignements: M. Philippe Muriset, 021/316.53.92

Adresse: réf. 4581G, Service de la protection de la jeunesse, Mme Anne Corminboeuf, BAP – 1014 Lausanne

Délai de postulation: 13.02.04

Publié dans la FAO le 20.01.04

DINF

Département des infrastructures

Voyer/ère de l'Etat (Ingénieur-e d'arrondissement) pour le Service des routes, Arrondissement 2, Morges 100%

Mission: diriger de manière prospective et indépendante l'un des sept arrondissements de la division entretien du service des routes, plus particulièrement dans les domaines de la planification, de la coordination, de la gestion administrative et financière pour assurer la viabilité du réseau routier. S'assurer que l'ensemble des activités est effectué dans le respect de l'environnement, des règles de sécurité et des principes et procédures du Système Qualité (cl. 25-27).

Renseignements: M. Pierre-Yves Gruaz, 021/316.70.42

Adresse: réf. 4544G, Service des routes, M. Daniel Bringolf, Av. de l'Université 3 – 1014 Lausanne. **Délai de postulation:** 30.01.04

Publié dans la FAO le 21.01.04

OJV

Ordre judiciaire vaudois

Employé-e d'administration au Tribunal d'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois, Yverdon-les-Bains 50%

Mission: assister le chef de la Chancellerie dans la gestion des dossiers

de la Chambre des affaires pécuniaires. (cl. 10-12).

Renseignements: Mme Pascale Nussbaumer, 024/424.60.50

Adresse: réf. 4584G, M. François Knecht, premier Président du TDA Broye et Nord vaudois, Rue des Moulins 8 – 1400 Yverdon-les-Bains

Publié dans la FAO le 20.01.04

Employé-e d'administration au Tribunal des mineurs

50%

Mission: assumer le traitement du courrier d'un président, garantir

la tenue à jour des dossiers pénaux, assurer la rédaction et la mise en forme des décisions d'enquête, traiter les citations, préparer les dossiers pour les audiences, garantir la tenue de l'agenda, veiller au classement des dossiers et à leur clôture, renseigner les justiciables au téléphone (cl. 10-12).

Renseignements: M. Christian Clerici, 021/316.68.00

Adresse: réf. 4580G, M. le Greffier du Tribunal des mineurs, Chemin du Trabandan 28 – 1014 Lausanne

Publié dans la FAO le 13.01.04

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

Service du personnel de l'Etat de Vaud – Rue Caroline 4 – 1014 Lausanne – Tél. 021/316 29 20 – Fax 021/316 29 23 – www.vaud.ch

BRM Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Heures d'ouverture:

8h - 12h et 13h30 - 17h

(vendredi jusqu'à 16h30)



CONSEIL D'ETAT

Les décisions de la quinzaine

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Arrêté sur le personnel du Tribunal administratif

Suite aux nouvelles charges de travail liées au 3ème train de mesures EtaCom, un renfort de poste a été consenti au Tribunal administratif (TA). C'est pourquoi, le Conseil d'Etat a annulé l'arrêté du 10 avril 1991 sur le personnel du TA et l'a remplacé par un nouveau spécifiant que le greffe du Tribunal administratif comprendra, dès janvier 2004, 20.5 postes de travail.

Eric Golaz, chef du Service de la justice, de l'intérieur et des cultes, 021 316 45 45, eric.golaz@sjic.vd.ch

Transmission ponctuelle des listes d'électeurs

Le Conseil d'Etat, conformément à la compétence qui lui est conférée par la loi sur le contrôle des habitants, autorise les contrôles des habitants à renseigner les associations et groupements à but politique, en particulier pour la transmission ponctuelle des listes d'électeurs. Suite à l'octroi des droits politiques à certaines catégories de ressortissants étrangers, résultant de l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution vaudoise et de la révision de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), cette autorisation doit être adaptée. C'est pourquoi, le Gouvernement a modifié sa décision du 6 août 1993 en autorisant

la transmission des listes d'électeurs suisses et ressortissants étrangers qui bénéficient du droit de vote au niveau communal.

Jacques Grossrieder, adjoint au Service de la population, 021 316 49 49, jacques.grossrieder@spop.vd.ch

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Consultation sur la loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale

S'appuyant sur les modifications légales fédérales, et sur l'article 65 al 2 let c de la Constitution Vaudoise (Cst-VD), le Département de la santé et de l'action sociale souhaite remplacer l'actuelle LAPRHEMS (loi d'aide aux personnes recourant à l'hébergement médico-social) par une loi d'aide aux personnes recourant à l'action médico-sociale (LAPRAMS), dont le but est de garantir un accès à des prestations de qualité aux personnes à ressources modestes, âgées ou handicapées, en home ou à domicile.

Michel Surbeck, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021 316 51 44, michel.surbeck@sash.vd.ch

DFIN

Département des finances

Le découvert de l'Etat auprès de la BCV, dont il est actionnaire, n'est pas illicite

Le Conseil d'Etat a répondu à une interpellation du député Michel Golay demandant "comment

l'Etat actionnaire de la Banque cantonale vaudoise pourrait-il être le débiteur de sa société, ce qu'interdit le Code des obligations". Il explique que l'autorisation donnée par le Grand Conseil au Conseil d'Etat d'emprunter jusqu'à 200 millions de francs sous forme de découvert en compte courant auprès de la BCV n'est pas susceptible de conduire à une restitution prohibée de versements à un actionnaire. Un tel découvert est donc conforme à l'ensemble des dispositions légales, tant sur le plan cantonal au vu du décret annuel fixant le plafond des emprunts que sur le plan du droit fédéral (art 680 al.2 CO).

Francis Randin, chef du Service d'analyse et de gestion financières, 021 316 25 77, francis.randin@sagefi.vd.ch

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Eoliennes de Sainte-Croix: le Conseil d'Etat explique et confirme son engagement

En réponse à l'interpellation du député Jean-Marc Surer sur le projet d'un parc d'éoliennes à Sainte-Croix, le Conseil d'Etat rappelle tout d'abord que, conformément à la Constitution fédérale, les pouvoirs publics doivent promouvoir le recours à des énergies renouvelables. Dans ce contexte, il leur appartient également de financer les études nécessaires, ce qui explique que la Confédération et le Canton aient pris en charge les coûts des études du projet de Sainte-Croix. Quant à l'élaboration d'un plan d'affectation cantonal, il s'est imposé suite à la votation populaire organisée dans la commune.

Henri Rollier, chef du service de l'environnement et de l'énergie, 021 316 43 60, henri.rollier@seven.vd.ch

Du Greco à Delacroix

En cette année du reour des Jeux en Grèce, la Fondation de l'Hermitage accueille à Lausanne, capitale olympique, les trésors de la Pinacothèque athénienne.

Après avoir exposé les chefs-d'œuvre des grandes collections de Barcelone, Liège, Lyon et Grenoble, la Fondation de l'Hermitage accueille une centaine de toiles et dessins provenant de la Pinacothèque nationale d'Athènes. Hormis une quarantaine de peintures occidentales – œuvres de Le Greco, Cecco, Caravaggio, Jordaens, Tiepolo, Delacroix ou Fantin-Latour – l'exposition présente un choix de toiles et d'icônes, pour la plupart inédites de l'école grecque du XVe au XIXe siècle. Entre tradition et modernité.



Le concert des anges (détail), par Le Greco; vers 1608-1614.

«Du Greco à Delacroix», Fondation de l'Hermitage, Lausanne. **Visites guidées:** jeudi, à 18h30 et dimanche, à 15h. **Conférences:** «Le Greco, entre tradition byzantine, maniérisme et modernité», par la directrice de la Pinacothèque nationale d'Athènes, jeudi 22 avril, à 20h. «Voyages en Grèce. Œuvres d'art italiennes de la Pinacothèque nationale d'Athènes», par M. Natale, professeur d'histoire de l'art à l'Université de Genève, jeudi 6 mai, à 20h. **Ateliers enfants:** 11 et 18 février, 10, 17 et 31

mars, de 14h à 16h. Inscription au 021 320 50 01. Du 30 janvier au 31 mai.

L'alimentation dans tous ses états

L'Université de Lausanne organise du 14 janvier au 18 février un cours public consacré à la nourriture. Le premier service ayant traité du bio et des OMG le 14 janvier dernier, il vous reste cinq conférences et projections cinématographiques à vous mettre sous la dent.

• **Junk food: déviances de l'alimentation moderne**, par P. Guesry, centre de recherche Nestlé, et le Dr M. Roulet, du Service de pédiatrie du CHUV. **Mercredi 21 janvier, à 18h15, au grand auditoire, CP2. Suivi par:**

– *Selection de courts métrages suisses + des Frères Lumière et de Georges Méliès.*

• **La guerre des saveurs**, par le Prof. H. Richard et le Prof. P. Kucera, de l'Institut de physiologie de l'UNIL. **Mercredi 28 janvier, à 18h15, au grand auditoire, CP2. Suivi par:**

– *L'aile ou la cuisse de C. Zidi.*

• **Penser l'alimentation**, par

le Prof. J.-P. Poulain, Université de Toulouse, et le Prof. P.-A. Michaud, du CHUV. **Mercredi 4 février, à 18h15, au grand auditoire, CP2. Suivi par:**

– *Muet comme une carpe de Boris Lehman + Les tartines de A. Vouardoux et T. Zambrano.*

• **Je mange donc je suis**, par le Dr G. Apfeldorfer, Groupe de réflexion sur l'obésité et le surpoids, Paris, et Gilles Lugin, assistant, filière français moderne à l'UNIL. **Mercredi 11 février, à 18h15, au grand auditoire, CP2. Suivi par:**

– *La grande bouffe de Marco Ferreri.*

• **La diète crétoise et le paradoxe français**, par le Dr D. Lanzmann-Petithory, Verdun et le Prof. R. Darioli, de la polyclinique médicale du CHUV. Débat animé par le journaliste Ch. Jacot-Descombes. **Mercredi 18 février, à 18h15, au grand auditoire, CP2. Suivi par:**

– *Le festin de Babette, G. Axel.*



Expositions

Cabinet cantonal des estampes, Vevey. *Aux sources de l'impressionnisme et du japonisme. Félix Bracquemond, gravures et céramiques.* Les gravures se dévoilent à Vevey, les céramiques à la Fondation Neumann, à Gingins. Jusqu'au 8 février 2004.

Espace Arlaud, Lausanne. *Nos classes au galetas.* A la découverte de l'histoire de notre école à travers les objets de la collection de la Fondation vaudoise du patrimoine scolaire. Mer-vand: 12h à 18h, sam-dim: 11h à 17h. Jusqu'au 25 janvier 2004.

Espace des Inventions, Vallée de la jeunesse, Lausanne. *1, 2, 3... 5 sens.* Une exposition du Forum des Sciences de Villeneuve d'Ascq (France) qui invite les enfants de 3 à 6 ans à une promenade active et ludique autour de leurs 5 sens. Mardi-sam.: 14h à 18h, dim: 10h à 18h. Jusqu'au 15 février.

Forum de l'Hôtel-de-Ville, Lausanne. La société romande de cartophilie organise une vaste exposition de cartes postale du 28 janvier au 14 février.

Musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne. *Accrochage [Vaud 2004].* Une exposition des œuvres récentes de quelque 200 artistes vaudois ou travaillant dans le canton. Le prix du jury consacre Robert Ireland qui présentera ses travaux, auquel une salle est consacrée, jeudi 5 février, à 18h30. **Visite guidée:** jeudi 29 janvier, à 18h30. Jusqu'au 19 février.

Musée de l'Elysée, Lausanne. *Color is power, de Robert Walker et Photographies vaudoise au XIXe siècle.* Jusqu'au 25 janvier.

Spectacle

Horace, de Pierre Corneille par la Cie L'Organon à la Grange de Dorigny, du 13 au 25 janvier. Ma-me-je, à 19h, ve-sa à 20h30 et dim. à 17h.

Musique

«*Regina Coeli et Grande messe en ut mineur*», de W. A. Mozart. par le chœur J.-S. Bach, accompagné de l'Orchestre de chambre de Lausanne, mercredi 21 janvier, à 20h30, à la cathédrale de Lausanne.

Conférence

«*La Suisse aux quarante langues. Le multilinguisme en Suisse d'hier à demain*», par Norbert Furrer, Dr en histoire, jeudi 5 février, à 18h45, au Musée historique de Lausanne.